

**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Germain-
l'Herm

dossier n° PC 063 353 23 A0006

date de dépôt : 27 octobre 2023

demandeur : EARL DU SAPT, représentée par
PAULET Jean-François

pour : Construction d'un bâtiment agricole et la
rénovation de la toiture d'un bâtiment agricole
existant

adresse terrain : lieu-dit Rompadour, à Saint-
Germain-l'Herm (63630)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la demande de permis de construire présentée le 27 octobre 2023 par l'EARL DU SAPT, représentée par M. PAULET Jean-François demeurant au lieu-dit Le Sapt, Saint-Germain-l'Herm (63630) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment agricole et la rénovation de la toiture d'un bâtiment agricole existant ;
- sur un terrain situé lieu-dit Rompadour, à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;
- sur des parcelles cadastrées YA 3 et YA 7 ;
- pour une surface de plancher créée de 2 185 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 19/12/2023 ;

Vu les pièces fournies en date du 15 novembre 2023 ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'un bâtiment agricole à usage de stabulation et de stockage de céréales, de paille et en la rénovation de la toiture d'un bâtiment existant à usage de stabulation avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;

Considérant que les projets sont implantés à proximité des bâtiments existants ;

Considérant que le projet est nécessaire à l'activité de l'exploitation ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ



A Saint-Germain-l'Herm,

Le

18/01/2024

Le maire,

Derjeorges Chantal